



Travaux sans garantie décennale

Par **lolou**, le **18/06/2015** à **15:03**

Bonjour,

Suite à un dégât des eaux fin 2011, j'ai procédé à la réparation de la cause en janvier 2012 et la compagnie d'assurance a procédé à la remise en état du salon.

En 2014, je refais une autre déclaration de sinistre (je suis propriétaire) car nouveau dégâts des eaux au même endroit et aggravation.

Il est constaté des malfaçons par l'expert sur la nouvelle couverture de la terrasse en tuile, et la zinguerie (cause du dégât des eaux), et je découvre de plus, il y a 2 jours, que l'entreprise ayant réalisé les travaux ne possède pas de garanties décennale, cette société m'a mise également en infraction vis à vis des bâtiments de France, car les normes n'ont pas été respectés, l'assureur en charge de ces garanties (la décennale) ne veut rien entendre et ma compagnie non plus. Résultat je suis en chantier depuis 8 mois.

Merci pour vos conseils
cordialement